L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 18 MARS 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No.83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Législation.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 18 MARS 1851.

☞ Pour le FEUILLETON, voir le supplément.

NOTRE SUPPLEMENT.

L'abondance des avis auxquels nos colonnes ne suffisent plus, nous force de publier aujourd'hui un supplément. Nous y appelons l'attention des lecteurs de l'*Abeille*, car cette annexe renferme des annonces importantes. Afin de donner à notre feuille supplémentaire une valeur qu'elle n'aurait peut-être pas sans cela, nous y insérons notre feuilleton que tout le monde lit. Pour ne pas laisser nos avis en souffrance, nous aurons de temps en temps recours au moyen ci-dessus adopté pour le présent numéro; mais autrement il nous faudrait augmenter le format du journal, et nous tenons à lui conserver autant que possible ses proportions actuelles.

MESURES DE PRÉCAUTION.

Le maire a convoqué il y a quelques jours la commission des améliorations de la 1re municipalité, afin de mettre une demande de secours à la disposition du conseil de la Nile-Orléans par le vote suivant adopté par le conseil de la Nile-Orléans par le maire Jefferson. On sait que la ville de Hoyzville, à une petite distance de Cincinnati, vient de construire tout récemment, et dans des conditions de sûreté de solidité, un bassin destiné à la chaussée de service, qui cette année est presque impossible. Les habitants de Jefferson désirant consolider ce point pour empêcher l'abri de l'inondation, et sachant que, en vertu de l'exemple de Hoyzville, on pourrait obtenir de la Nile-Orléans qu'elle prêtât à la ville de Jefferson le concours des autorités et des ouvriers de cette dernière ville pour entreprendre et conduire les travaux les plus urgents. Le maire convoque le but de prévenir une déplorable éventualité, n'a pas besoin à envoyer sur les lieux une brigade de travailleurs.

On verra par le procès-verbal de la dernière séance du Conseil que nous publions aujourd'hui, que initiative de M. Crossman a été prise dans la première partie du conseil, et que, par le premier magistrat de la ville, [illegible] cependant, par l'intermédiaire du [illegible] M. Clark, propose une série de résolutions dans lesquelles il déclare se ranger entièrement à l'avis des voyers de la 2e municipalité. Ceux ci pensent avec raison qu'il n'est pas à savoir continuer à dépenser sérieusement le plus clair de ses revenus pour entretenir ses levées d'une paroisse voisine. Elle a pu venir une fois, deux fois et même trois fois au secours de Jefferson, mais il lui est interdit de persévérer dans cette voie. Le trésor municipal est obéré; les habitants de la Nile-Orléans paient un impôt considérable, et gémissent qu'à grand'peine que l'on parvient maigre tous les sacrifices imaginables, à servir les intérêts de la dette et à acquitter de temps en temps une partie du principal. Le moment serait mal choisi pour distraire des caisses municipales l'argent nécessaire à l'exécution des travaux sollicités par le syndic de la paroisse Jefferson. Nous sommes obligés de nous abstenir, dans l'intérêt des contribuables, et de nous protéger de notre mieux contre les résultats exagérés d'une crevasse.

Le comité des améliorations a par conséquent proposé, d'après l'avis de MM. Pike et Grant, de se concerter avec la seconde municipalité pour consolider et terminer les travaux entrepris, il y a dix-huit mois ou deux ans pour mettre la Nile-Orléans à l'abri de l'inondation. Ces travaux se composent d'une chaussée continue qui, partant du Nouveau Canal, s'étend le long de la rue Claiborne jusqu'à la rue Bouche, et de cette dernière rue va rejoindre le Nouveau Canal au debarcadère de Mobile pour redescendre à la partie inférieure de l'Avenue Hagan, d'où elle se dirige vers le bayou St-Jean en renfermant la Machine de Desechement dans le cercle qu'elle décrit, et va enfin aboutir au coteau de la Métairie, après avoir relié le Nouveau Canal au Canal d'Orleans et au Bayou St-Jean.

Ce tracé, au dire des juges compétens, est le meilleur qu'il fût possible d'adopter. Il suit les pentes naturelles du terrain et répond à toutes les exigences topographiques. Une chaussée construite le long de la ligne dont nous venons de décrire les sinuosités offrirait à la Nile-Orléans un rempart efficace contre l'invasion des eaux. Ce dernier, et en se répandant en dehors du lit du Mississipi perdent leur force d'impulsion et sont ensuite arrêtés dans leur course. La chaussée dont nous parlons serait donc une barrière suffisante; elle est déjà construite en grande partie et il ne s'agit plus que de la relier en certains endroits et de la consolider dans toute son étendue. C'est une opération facile et peu coûteuse. Il n'y avait pas à hésiter, et le Conseil, ayant à choisir entre deux alternatives, s'est prononcé pour la dernière et a adopté à l'unanimité les résolutions de M. Clark.

Nous applaudissons à ce vote et nous espérons que la 1re et la 2me Municipalité s'entendront pour mener à bonne fin les travaux qui doivent nous protéger contre l'inondation. Nous le répétons, la Nile-Orléans ne peut pas prendre à sa charge l'entretien des levées de Carrollton. L'état de nos finances ne nous le permet pas, et puisque nous possédons un moyen infiniment plus économique et surtout autrement efficace de nous garer contre l'invasion des eaux, il est plus que le mettrions-nous pas à exécution? Pourquoi assumerions-nous indûment l'entretien des levées d'une paroisse voisine? Nous ne le pouvons ni ne le devons.

CONSEIL-GÉNÉRAL.

Le Conseil-Général s'est réuni hier à trois heures pour la conversation du matin. Le [illegible] a constaté la présence de huit membres.

Le maire a donné lecture d'un message du [illegible] par lequel le magistrat annonçait au Conseil-Général que les actions de la ville dans la ligne de Commerce autrement dite la compagnie des Water-works, avaient été saisies, et qu'il était nécessaire, pour que l'avocat du Conseil-Général obtenir la levée de la saisie qu'un cautionnement lui offrît au tribunal. Le maire a ensuite donné une autre partie de son message après l'attention du Conseil sur la nécessité de nommer des commissaires et greffiers pour les prochaines élections municipales.

Le Conseil a adopté une résolution par laquelle il offre le cautionnement nécessaire pour obtenir la levée de la saisie pratiquée sur les actions de la ville.

Les commissaires et greffiers pour les élections municipales ont ensuite été nommés, puis le Conseil s'est ajourné après avoir statué sur différentes autres mesures.

Le 5e anniversaire de la Société de Bienfaisance fraternelle a lieu ce soir dans la salle de l'Armory. La recette sera versée au trésor de l'Association dont les veuves de charité ont à peu près épuisé les ressources.

THÉATRE D'ORLEANS.—Ce soir, les *Diamants de la Couronne* et un vaudeville. La représentation de jeudi est au bénéfice de Mme Richer. Nous aurons occasion d'y revenir.

MONUMENT DE JACKSON.

Nous voyons avec plaisir que les campagnes, non moins intéressées que la Nile-Orléans à perpétuer le souvenir d'un glorieux fait d'armes, se proposent de concourir à l'édification du monument commémoratif du 8 janvier. La résolution suivante présentée à la Corporation de Donaldsonville par M. W. Lawes, a été adoptée à l'unanimité :

Attendu que les citoyens de la Nile-Orléans, ont résolu d'ériger un monument au Général Andrew Jackson, héro de la Nile-Orléans, et se sont adressés aux autorités municipales de Donaldsonville, à l'effet d'y contribuer. Il est en conséquence résolu que la dite adresse soit soumise à une assemblée des citoyens de la ville de Donaldsonville, qui sera tenue à tel jour et à telle heure que le Maire jugera convenable de fixer.

Résolu que les citoyens de la paroisse Ascension, Assomption et St-Jacques, seront invités par la présente à assister à la susdite assemblée.

L'assemblée ne peut manquer d'être nombreuse car le patriotisme vive encore dans le cœur des habitans de la campagne. Ils voudront pas rester en arrière de la ville et prouveront qu'ils ne sont pas indifférens à la gloire de la Louisiane.

MOBILIERS DE JENNY LIND.—Nous croyons devoir rappeler que c'est aujourd'hui à onze heures qu'a lieu la vente du mobilier de Jenny Lind. Tous les admirateurs de la cantatrice suédoise voudront assister aux enchères et ne se retireront sans doute pas sans emporter un souvenir de la diva. L'encan se fera au domicile qu'a occupé Jenny Lind pendant son séjour à la Nouvelle Orléans, maisons Portuhalle, rue St-Pierre, en face de la Place Jackson.

ANNIVERSAIRE DE ST-PATRICK.—L'anniversaire du patron de l'Irlande a été célébré hier avec une grande pompe par les Irlandais de notre ville. Le cortège, extrêmement nombreux, comprenait plusieurs associations et s'étendait sur une longueur d'un demi mille. Le rév. P. Mathew se faisait remarquer dans la procession.

ÉCOLE DU SOIR.—On verra en se référant à l'annonce du Surintendant des écoles publiques de la 1re municipalité, que l'ÉCOLE DU SOIR ne sera ouverte que lundi prochain, 24 du courant. Les préparatifs nécessaires en pareil cas ont rendu ce délai inévitable.

HAVANE.

Le steamer *Isabel* a apporté à Charleston des journaux de la Havane jusqu'au 8 du courant. Ils ne renferment rien d'important.

LOTERIE DE LA HAVANE.—Le dernier tirage de la grande loterie de la Havane a eu lieu le 7 de ce mois. Le gros lot était de $100,000; il a été gagné par le numéro 14,629. Les autres lots principaux ont été réparts de la manière suivante par le hasard ou la fortune, ce qui est à peu près la même chose: Nos 9,251, $50,000; 15,641, $16,000; 561, $8,000; 9,251, $4,000; 3,120, $2,000; 12,955, $2,000; 13,582, $1,000; 16,006, $1,000; 17,311, $1,000 et 17,514, $1,000.

KEY WEST.—Les dates reçues de Key West par le steamer *Isabel* vont jusqu'au 7 de ce mois. On avait appris que pourrait le naufrage de la goélette *Europeen*, capitaine Andrew H Hillegas, partie de la Nouvelle-Orléans le 50 janvier pour Chagres. L'*Europeen* s'engagea le 13 février dans les récifs d'Algarte et reçut des avaries telles qu'il fallut jeter par-dessus bord une partie de la cargaison. Les passagers furent recueillis par un brick qui se rendait à San Juan de Nicaragua.

Le brick anglais *Mars*, parti de Cardenas pour Honduras, avec un fort chargement de mélasse, s'est perdu sur les rochers de Foy. Personne n'a péri.

DONALDSONVILLE.—Le *Vigilant* trace le tableau suivant de l'ancienne capitale de la Louisiane :

Depuis cinq ans trois Donaldsonville s'accroît à vue d'œil. On ne peut pas faire un pas sans rencontrer de nouvelles constructions qui s'élèvent de toutes parts. Partout de jolies maisons bien coquettes remplacent les vieilles masures qui tombent sous la coupe de la hache. Si l'on demeure quelque temps sans visiter un quartier on est tout étonné d'y trouver plusieurs maisons les unes achevées, les autres relevées et encore sous les coups du marteau. Un beau matin tout fini s'élève sur un terrain que l'on aurait cru abandonné, sur un ancien dépôt de décombres et d'ordures. Ceux qui monte ou qui descend le fleuve sont des beaux steamboats qui sillonnent le cours du Mississipi et tout étonné, en arrivant en face de Donaldsonville, de voir l'air de fête et l'aspect riant de notre cité avec ses belles rues droites et ombragées, ses gentilles maisons et ses magnifiques magasins qui longent toute la rive, et l'étranger, frappé de l'aspect monotone de la habitation, se demande avec surprise quel est cet endroit tiraillant et cependant déjà si florissant.

LES LEVÉES.—Nous lisons dans le *Vigilant* de Donaldsonville du 15 mars :

Le fleuve monte de plus en plus. Dans la nuit du jeudi au vendredi une espèce de crevasse se était faite vis à vis de l'habitation de M. Simon Braud, mais elle fut bouchée aussitôt. Toutes nos levées sont dans un très mauvais état. Du reste nous avons vu avec joie que l'on y travaille activement, mais est-il encore temps?

CHRONIQUE LOCALE.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le spectacle de ce soir se compose du vaudeville nouveau "Dayinga and Dunigg," du drame intitulé "Nord and Sud" et de la pochade "Le Bal Costumé." Il y aura comme toujours un grand divertissement.

PAGEANT MYSTIQUE.—Plusieurs individus accusés de vols de fait et de tapage nocturne, comparaissaient hier devant le recorder Genois. Inutile de mentionner les noms et les détails dans des affaires de peu d'importance.—L'homme de couleur comme Charles Hartwell, a été arrêté pour avoir assailli un autre homme de couleur nommé J. Blake et l'avoir blessé à la figure d'un coup de rasoir. Il sera examiné très prochainement.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ N°. UN.

Séance extraordinaire de samedi 15 mars 1851.

Le Conseil s'est réuni ce jour sur une convocation du maire.

Les membres présents sont:—L'honorable Joseph Genois, recorder et président, MM. les aldermen Bonneval, Clark, Derbes, Fabre, Lanata, Lyad, Laughlin, Ramos et Stik—9.

Absents.—MM. les aldermen Blanque, Dupré, Guiot, Hagan, Jumonville, Maurel et McAlpine—7.

Sur motion du Conseil décide que le procès-verbal de la dernière séance ne sera pas lu et autorise le président à le signer.

Le message suivant transmis par le maire a été lu.

MAIRIE DE LA NILE-ORLÉANS, 15 MARS 1851.

Mr le président et MM. les membres de la Municipalité No Un.

Messieurs,—Je vous ai fait convoquer à la requête de M. les aldermen Clark, Stik, Bonneval et Lanata, membres du comité des améliorations. L'objet de cette réunion d'après ce que m'ont dit ces messieurs est de prendre des mesures afin de mettre la ville à l'abri de toute inondation.

La rapidité subite de la crue du fleuve dans le commencement de la saison dernière, me fit immédiatement donner ordre aux voyers de municipalités d'aller examiner soigneusement l'état des levées existantes de Carrollton. Le résultat de leur examen sera soumis à votre honorable corps, par les membres du comité des améliorations auxquels j'ai transmis des copies de ces rapports.

Les rapports de MM. Pike et Grant sont corroborés par l'aspect en personnelle que j'ai faite des localités à la fin de la semaine dernière.

Hier j'ai reçu une lettre du syndic de la paroisse Jefferson, dont j'ai également envoyé copie aux membres du comité des améliorations, et comme le contenu de cette lettre vous prouvera qu'on prit des mesures prompte, j'ai donc l'honneur de vous en faire connaître le contenu. Le syndic de Jefferson m'informe qu'il y a lieu et de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les eaux du fleuve de s'ouvrir un passage à travers la levée qui est en face de la ville et de la paroisse Jefferson.

Au moment de M. Pike, je me suis transporté sur les lieux, et, après avoir pris une vue, je me suis bien convaincu d'après que le danger était un grand, imminent. Mais cependant comme de la crevasse de la levée dépendait de la sécurité des levées et que, en effet, il y avait un grand intérêt à ce que les travaux de la ville, je vous annonce que je me suis circonstance à envoyer une petite quantité de travailleurs qui sont actuellement occupés, sous la direction de M. Marant, à consolider les seuls points dangereux au dessus de la crevasse. Le le danger provient de ce que la levée étant faite depuis peu de temps, elle est sujette à affaisser. Une vigilance active et continue peut seule répondre tout sujet d'inquiétude, et j'ai tout lieu de croire que votre honorable corps partagera pleinement cette opinion de la gravité des circonstances, prendra, d'accord avec nos voisins, des mesures propres à rassurer l'esprit public, et à calmer les appréhensions de cette nombreuse et industrieuse population, qui habite les arrière-quartiers de notre ville.

Il est certainement le désir de votre honorable corps comme c'est mon vœu le plus sincère que la ville et la propriété publique puissent être à l'abri de toute inondation. Et bien que je n'apprécie aucun danger immédiat de crevasse dans les levées de Carrollton, cependant le courant du Mississipi est tellement insidieux, qu'au moment où l'on y pensera le moins, le fleuve pourrait rompre ses digues et occasionner à ses deux rives de sérieux dommages.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien prendre cette lettre en considération et de vous en faire un rapport.

Votre serviteur,
Signé, E. A. BRADFORT, avocat.

M. Laughlin fait la motion de suspendre le règlement pour lui permettre de présenter un rapport du comité de police. Le Conseil refuse de suspendre le règlement.

Le président informe le Conseil que de graves accusations ont été portées contre les watchmen Piccera et Cazebeat le caporal Whitemore.

Le Conseil retère ces accusations au comité de police.

Sur motion, le Conseil s'ajourne sine-die.

JOSEPH REYNES, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

LUNDI SOIR, 17 MARS.

Malgré l'anxiété avec laquelle les facteurs attendaient les nouvelles d'Europe, et la répugnance que certains vendeurs avaient à opérer avant de connaître les opérations de l'Europe, et le